CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai au 2 juin 2017

**Lundi 29 mai 2017**

**10:00 – 16:00 Réunion du Groupe de travail sur la gestion (GTG)**

**Conclusions et points d’action provisoires**

**a. Groupe de travail sur l’application de la CESP** Doc. SC53-03 *a. Progrès d’application du Plan d’action de CESP 2016 – 2018*

Après introduction du document par le **Président du Groupe de travail sur la CESP** (Afrique du Sud) et le **Secrétariat**, des interventions sont faites par les membres suivants du Groupe de travail sur la gestion (GTG) : **Australie**, **Sénégal, Uruguay**,et **États-Unis d’Amérique**.

Répondant aux questions et commentaires, la **Secrétaire générale** fait observer que :

- Le Réseau culturel Ramsar, soutenu par la fondation MAVA et mentionné sous l’objectif 1.5 du Plan d’action de CESP pour le Secrétariat 2016-2018, sera couvert sous le point 13 e) de l’ordre du jour de la 53e Réunion du Comité permanent.

- Le Groupe de surveillance des activités de CESP et le Groupe de travail sur la CESP tiendront des réunions parallèles le 30 mai 2017, qui seront suivies par une réunion conjointe des deux présidents.

Le **Président** (Uruguay)conclut que les commentaires faits pendant les discussions sur ce point doivent être communiqués au Secrétariat, pour être pris en compte lors des réunions parallèles de la CESP le 30 mai.

**b. Proposition de nouveaux mémorandums d’accord** Doc. SC53-04 *Proposition de nouveau mémorandum d’accord et mise à jour sur d’autres accords*

Après introduction du document par le **Secrétariat**, des interventions sont faites par les membres suivants du Groupe de travail sur la gestion (GTG) : **Afrique du Sud,** **Australie**, **Canada**, **Émirats arabes unis, États-Unis d’Amérique, Sénégal, Suisse** et **Uruguay**,ainsi que par les observateurs suivants : **Argentine**, **Colombie**, **Japon** et **WWT**. Le WWT informe le GTG du renouvellement du mémorandum d’accord entre les Organisations internationales partenaires (OIP) et le Secrétariat à l’issue d’une réunion utile des chefs d’OIP et de la Secrétaire générale.

Il est décidé que le GTG recommandera à la 53e Réunion du Comité permanent :

- de conduire un examen de tous les accords de coopération actuels et proposés (qu’il s’agisse de mémorandums d’accord, de mémorandums de coopération ou leurs équivalents) en tenant compte du présent document ainsi que des travaux menés précédemment par la 52e Réunion du Comité permanent, et de faire rapport à la 54e Réunion du Comité permanent;

- de conduire cet examen sur la base des critères mentionnés par les membres du GTG et qui pourraient comprendre une évaluation des coûts et avantages des accords en vigueur et proposés, de la valeur ajoutée, des mécanismes de suivi des résultats, l’élaboration éventuelle d’un accord ‘modèle’ et la question de savoir si certains partenariats pourraient progresser efficacement sans qu’il soit nécessaire de disposer d’accords écrits officiels;

- d’examiner le projet de mémorandum d’accord avec le SACEP (Annexe 1 du document SC53-04) dans le cadre de cet examen général des accords de coopération;

- de prendre éventuellement une décision sur la signature, par la Secrétaire générale, du projet de lettre d’accord avec le Partenariat international pour le carbone bleu une fois que la lettre d’invitation reçue du Gouvernement de l’Australie aura été communiquée au GTG.

Il est également noté que le Plan de travail conjoint 2015-2017 entre le Secrétariat Ramsar et le Secrétariat de la CMS (Annexe 2 du document SC53-04) devra peut-être être révisé pour tenir compte du nouveau Plan stratégique de la CMS qui sera présenté pour adoption à la COP de la CMS en octobre 2017.

**c. Examen des groupes de travail existants** Doc. SC53-05 *État des groupes de travail du Comité permanent 2016-2018*

Après introduction du document par le **Secrétariat**, des interventions sont faites par les membres suivants du Groupe de travail sur la gestion (GTG) : **Afrique du Sud, Australie**, **États-Unis d’Amérique, Roumanie,** **Sénégal** et **Suisse,** ainsi que par la **Suède**.

Le **Président** (Uruguay) conclut qu’il semble y avoir un accord au sein du GTG sur la nécessité de revoir les mandats, cahiers des charges et calendriers des groupes de travail existants, de dissoudre les groupes de travail qui ont rempli leur mandat et de mettre à jour, en conséquence, le document SC53-05.

Le **Président** (Uruguay) conclut en outre que la question plus vaste de la nécessité éventuelle de modifier les structures pour renforcer l’efficacité de la Convention est une question à part qui devra être traitée comme telle, peut-être sur la base d’une autre proposition en ce sens au Comité permanent. Les Parties ayant exprimé leur intérêt pour cette question seront consultées par le Président, et une proposition sera soumise lors du rapport sur les recommandations du GTG.

**d. Stratégie sur l’utilisation des langues de l’ONU** Doc. SC53-06 *Stratégie linguistique pour la Convention de Ramsar sur les zones humides*.

Après introduction du document par le **Secrétariat**, des interventions sont faites par les membres suivants du Groupe de travail sur la gestion (GTG) : **Afrique du Sud**, **États-Unis d’Amérique**, **Sénégal** et **Suisse,** ainsi que par les observateurs suivants : **Colombie**, **Japon**, l’**Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale** et le **Président du GEST**.

Le caractère sensible et les éventuelles incidences budgétaires de cette question sont tout particulièrement soulignés.

Il est décidé que:

– le groupe de travail informel à composition non limitée établi à cet effet à la 52e Réunion du Comité permanent se réunira pour examiner cette question plus à fond et présenter une proposition à discuter en séance plénière du Comité permanent quand le GTG fera rapport.